L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 6 MARS 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

MERCREDI MATIN, 6 MARS.

VENTES A L'ENCAN DU CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]

ATTENTION!

[illegible]

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mercredi :

ACADÉMIE—A midi, Les Brigands ; le soir, La Grande-Duchesse.

ST. CHARLES — Werner or the Inheritance.

VARIÉTÉS—A midi, Money ; le soir, Merchant of Venise.

Vénalité et Cynisme.

Au mois de décembre dernier, lorsque le gouverneur réunit une session extraordinaire du Sénat pour faire élire un lieutenant-gouverneur en remplacement de M. Oscar Dunn, les partisans de Pinchback et ceux de Coupland étaient en nombre égal, 17 contre 17, la veille de la séance. Le lendemain, un des partisans de Coupland, employé de la douane, J. B. Lewis, vota pour Pinchback qui fut élu par 18 voix contre 16. Il était évident pour tout le monde, que le vote de M. Lewis avait été acheté et l'on allait jusqu'à indiquer la somme. Les journaux répétèrent les bruits qui couraient et personne ne protesta.

Lorsque la Législature se réunit en janvier, le sénateur Lewis, qui voulait, sans doute, se faire acheter de nouveau, fit cause commune avec les sénateurs de la coalition qui se réfugièrent à bord du côtre *Wilderness*, puis à la Baie St-Louis. Mais lorsque la résistance des carteristes fut brisée et que les sénateurs allèrent reprendre leurs places au Mechanics' Institute, on vit dans la séance du 6 janvier, M. Lewis qui venait de voter avec les partisans des réformes, changer un vote au moment où le gouverneur Warmoth venait de lui murmurer quelques mots à l'oreille. Cependant, le 16 janvier, il avait signé avec quinze autres sénateurs, la protestation contre l'élection de Pinchback.

L'affaire qui vient de se dérouler devant le juge Cooley et qui a donné lieu à l'incident Van Norden, dont nous avons rendu compte hier, a révélé les faits suivants.

Un arrangement, portant la date du 19 janvier a été conclu entre le Dr. Southworth, commissaire des hypothèques, commissaire du Parc de Ville et agent confidentiel du gouverneur, et le sénateur Lewis.

Ce dernier s'engageait à soutenir Pinchback et l'administration [illegible] et à assister chaque jour aux séances de la Législature. Cet arrangement a été placé dans une boîte de banque avec [illegible],000 en papier-monnaie et 20 Bons de l'Etat de $1,000 chacun, valant environ [illegible],000 ensemble, en tout $30,000. Cette boîte a été déposée par le Dr. Southworth et M. J. B. Lewis dans la Banque d'Epargne, présidée par M. Van Norden. Elle a été remise entre les mains de celui-ci, qui a été informé du contenu, et qui a été constitué gardien des enjeux, avec instruction de la remettre, après le 4 mars, aux deux déposants. Ces faits résultent du témoignage même de M. Van Norden.

Or, plusieurs jours avant le 4 mars, M. Lewis, ayant lieu de craindre que les [illegible],000, prix de ses votes pour M. Warmoth, ne lui fussent pas fidèlement remis, a obtenu du juge Cooley un ordre pour faire mettre sous séquestre la boîte qui contenait cette somme. M. Van Norden a refusé de remettre la boîte au shérif, et lorsque, plus tard, il s'est décidé, sur une citation pour mépris de cour, à produire la boîte, on n'y a plus trouvé que la convention du 19 janvier; les trente mille piastres s'étaient envolées.

M. Van Norden a affirmé sous serment que, bien qu'il fût tenu de remettre la boîte après le 4 mars aux deux déposants ensemble, il l'avait livrée, un mois avant, au Dr. Southworth, qui en avait enlevé le contenu. Le juge Cooley lui a fait observer que sa déclaration semblait peu admissible puisque, si la boîte eût été vide, il n'eût eu aucune raison pour refuser de la remettre au shérif.

M. Van Norden, qui est ce même témoin que le comité congressionnel a admonesté parce qu'il refusait de dire ce qu'il avait des chèques du secrétaire d'Etat Herron, enfin pendant les crues pour payer des votes a été condamné, pour mépris de cour, à 10 jours de prison.

Le gouverneur a pensé qu'il ne pouvait, sans danger pour lui, laisser emprisonner un homme qui possède tous ses secrets, et il a vu là un fâcheux précédent, car c'est dans la voûte de la Banque d'Epargne, présidée par M. Van Norden, que M. Warmoth renferme, dans un coffre-fort spécial à lui appartenant, tous ses papiers et toutes ses valeurs. Aussi, l'immunité gouverneur s'est-il empressé de gracier son complice et de lancer un ordre pour le faire relâcher.

De tout cela il ressort que le gouverneur, par l'intermédiaire du Dr Southworth, a acheté moyennant $30,000 le sénateur J. B. Lewis, et que la session finie, il a fait soustraire les $30,000 de la boîte où ils avaient été déposés. Le sénateur Lewis a-t-il rempli les conditions de son contrat ou ne les a-t-il pas remplies? cela nous importe peu. Ce qui est acquis, c'est que l'élection de M. Pinchback, comme lieutenant-gouverneur, due au vote de M. Lewis, n'a été obtenue que par corruption, et que les votes de M. Lewis l'ont été pour une considération pécuniaire.

Jusqu'à quel point la vénalité avouée et patente de ce sénateur entache-t-elle la légalité de l'élection de Pinchback et celle des autres lois obtenues par son concours [illegible], c'est ce que nous croyons inutile de discuter.

[illegible]

Les Taxes Municipales pour 1872.

[illegible]

Nous avons dit que les taxes d'Etat, d'après la loi votée récemment, dépasseraient 6 pour cent (31 mills). Voici, d'après la dernière législation, quelles seront les taxes municipales pour 1872 :

TAXES VOTÉES PAR LE CONSEIL LE 19 DÉCEMBRE 1871.

	Par $100.
Taxe du Parc, 1/2 de 1 0/0 ou	0 12½
Emprunt consolidé	0 60¾
Chemin de fer de Jackson et Opelousas	0 15
Emprunt d'un million	0 30
Emprunt de 1871	0 14½
Emprunt des rues, 3/4 de 1 0/0, ou	0 75
Taxe pour dépenses courantes	[illegible]
Taxe de police 1/2, ou	[illegible]
Total des taxes déjà votées	[illegible]
Taxe additionnelle de police, autorisée par le "City funding bill"	[illegible]
Taxe spéciale pour les écoles	0 31¼
Total	$3 55½

Nous obtenons ainsi un total de $3 55 1/2 par $100, c'est-à-dire plus de TROIS ET DEMI pour cent, rien que pour les taxes municipales. Si nous ajoutons à cela plus de deux pour cent de taxes d'Etat, les propriétés urbaines paieront plus de CINQ ET DEMI pour cent de taxes d'Etat et de ville.

On voit que si le gouvernement de M. Warmoth n'est pas bon, en revanche il coûte fort cher.

Nous avons déjà parlé du refus de l'impôt, mais nos confrères d'outre-canal ne veulent pas entendre parler de cela. Ils ont pour d'indisposer ceux de leurs abonnés qui sont porteurs de Bons et qui tiennent à ce que leurs intérêts soient payés régulièrement. Il nous semble que les porteurs de Bons—nous parlons des Bons qui ont été émis légitimement—manqueraient comme tout le monde, au renversement du gouvernement actuel, et que, si le refus de l'impôt doit produire ce résultat, il faut l'employer sans hésiter.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans se trouve appelé à résoudre la question suivante : veut-il, oui ou non, payer en 1872, plus de CINQ ET DEMI pour cent de Taxes?

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Le montant des souscriptions portées sur la première liste de *l'Abeille* a été versé hier entre les mains du trésorier, ainsi que le constate la lettre suivante :

Nile-Orléans, 5 mars 1872.

A M. F. Limet, rédacteur en chef du journal *l'Abeille*,

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la liste des souscriptions recueillies par votre journal, du 22 au 29 février écoulé, pour la libération du territoire français, s'élevant à la somme de [illegible] que vous me remettez comme suit :

Votre chèque de	6,736 65
Un billet de banque de frs : 100	20 00
En or et en argent	55 00
Total égal	$6,812 65

Veuillez agréer, &c.

E. MERILH,
Trésorier de la souscription patriotique.

Nous avons deux rectifications à faire. La contribution de $10, portée dans notre numéro du 1er mars, sous le nom de E. Ch. Reynaud Simon, est de M. E. Ch. Livaas. La souscription de $3 00 et portée dans le numéro du 3 mars, sous le nom de N. Fournier, vient de M. N. Tournier.

Une somme de $3 00 reçue dimanche, de M. Victor Dupuy et omise dans la liste d'hier, se trouve portée dans la liste d'aujourd'hui.

Souscriptions recueillies au bureau de l'Abeille.

5 MARS.

Victor Dupuy	$ 3 00
L. E. Meyer	5 00
Dr. Edmond Souchon	20 00
Marion Souchon	5 00
Un Alsacien	3 00
M. Leblond	20 00
Oscar Leblond	2 50
Alice Leblond	1 50
Isabelle Leblond	1 50
	$ 60 00
Montant des listes précédentes	7,314 80
Total jusqu'à ce jour	$7,374 80

L'INDÉPENDANCE BELGE.—M. A. Simon vient de recevoir le numéro du 15 février de ce journal ainsi que plusieurs publications périodiques étrangères. M. Simon, dont l'établissement est Passage de la Bourse, 94, à aussi un coin des rues Canal et Dauphine, une table où ces mêmes journaux se vendent avec ceux de la ville.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATION DU JOURNAL "L'AVENIR."—Les membres de cette association sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu, au local de la société, rue de Chartres, No 111, aujourd'hui, 6 mars, à 7 1/2 heures du soir. Cette convocation est faite par ordre du comité, sous la présidence de M. L. E. Marchand.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

ASSESSMENT No 89, 90 et 91—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort d'Auguste Chansloux. T. D. Sedbury et Michael Bayley, payable au bureau de l'Association Louisianaise d'Assurance Mutuelle de Bienfaisance sur la vie.—Montant payé $6,600. Bureau rue Carondelet, 128.

L'ÉLECTION DE M. ROUHER.—La dépêche suivante indique les chiffres des voix obtenues par M. Rouher et ses concurrents :

Ajaccio, 12 février.

Résultats connus ce matin : [illegible] Rouher, 2,974 ; Ponse di Borgo, 3,397 ; Savelli, 1,[illegible].

—Ce serait M. Gambetta qui aurait signalé au président de la République les [illegible] bonapartistes qui auraient mobilisé [illegible] disponibilité de plusieurs officiers.

—M. Conti racontait, ces jours-ci avant [illegible] l'histoire suivante :

"J'étais, dit-il, à Chislehurst, dans le cabinet de l'empereur, le jour où l'on apprit le manifeste du comte de Chambord. Nous causions, lorsque l'impératrice parut tenant à la main le manifeste. Elle s'élança vers l'empereur et lui dit : "Avez-vous lu le manifeste du comte de Chambord? Voilà un homme, s'écria-t-elle, c'est mon roi!" L'empereur lui répondit simplement : Je l'ai lu."

— Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

" Il est question d'une prochaine interpellation de plusieurs membres de la gauche [illegible] vacances diplomatiques [illegible]."

—On lit dans *Paris-Journal* :

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Dix régiments [illegible].

[illegible]

M. Thiers appuyé par la Constitution.

Formation d'un nouveau parti [illegible].

[illegible] territoire.

Le traité de commerce avec l'Angleterre.

Peu d'espoir d'accommodement.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Rome, 5—On dit que le prince Fred. Charles de Prusse, qui était ici dernièrement, a dit : [illegible]

Londres, 5 Le demandeur dans l'affaire Tichborne a convoqué une réunion de ses amis.

Sir Charles [illegible] a demandé la nomination d'un [illegible]

[illegible]

Paris, 5—On rapporte que le règlement [illegible]

[illegible]

Londres, 5—Arrivé, le steamer Atlantic, de New York.

[illegible]

Berry a été réélu président de l'Assemblée [illegible]

Le 16 du courant a été fixé pour la discussion [illegible]

[illegible]

Berne, 5—La révision de la Constitution fédérale [illegible]

Calcutta, 5 mars—Le général Browlow [illegible]

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 5—Le Grand-Duc Alexis est revenu aujourd'hui. Il va à l'Opéra ce soir. Un concert vocal a été donné à bord [illegible]. Il est chanté des morceaux choisis de Martha.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 5—Le sénateur Scott accepte l'amendement de Kellogg au bill du chemin de fer du Pacifique. [illegible]

M. Vorhies refuse la candidature pour la place de gouverneur dans l'Ohio.

[illegible]

SÉNAT—Le bill étendant les [illegible] pour la transmission des marchandises d'entrepôt à Pittsburg, a passé.

CHAMBRE—Le comité judiciaire a rapporté un bill de divisions électorales supplémentaire. [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Jackson, 5—La Législature [illegible]

[illegible]

AFFAIRE VAN NORDEN.—Hier après-midi [illegible]

Hier, le condamné M. Van Norden à une amende de [illegible] dollars et dix jours de prison [illegible]

[illegible]

Dans cette affaire c'était le devoir du gouverneur de prêter assistance à la Cour dans l'intérêt de sa dignité et de la loi. Ce n'est pas à lui à rechercher si la Cour a erré dans sa décision, mais il doit l'accepter comme juste et correcte si elle vient d'un tribunal en dernier ressort. Le gouverneur doit d'autant plus respecter et soutenir les décrets des Cours, qu'il est membre exécutif. Dans le cas qui nous occupe, non seulement il n'a pas aidé à l'exécution de la loi, mais il a concouru pour la faire échouer. Une telle conduite ne peut être tolérée dans aucun pays où les lois sont respectées ; il faut la rendre vaine et la combattre et nous le ferons. Ce qui rend la chose pire c'est qu'il est connu que le gouverneur est représenté comme partie au procès, bien qu'il se tienne dans l'ombre et derrière et il tâche de couvrir de son bouclier ceux qui ont travaillé pour lui.

Je charge, en conséquence, le Shérif de conduire M. Van Norden à la prison de paroisse, où il restera conformément à la première sentence le temps fixé, et je tiendrai le Shérif pour responsable de la due exécution de cet ordre, suivant l'acte de 1860.

Au dernier avis, M. Van Norden était encore à la prison de paroisse attendant pour être libéré une nouvelle initiative ou plutôt une nouvelle usurpation du gouverneur.

VAN NORDEN UNE SECONDE FOIS LIBÉRÉ.—Le bruit avait couru, hier, qu'une demande serait adressée au juge Dibble, de la Huitième Cour de District, pour obtenir un writ de *habeas corpus* en faveur de Van Norden, renvoyé en prison par le juge Cooley, mais il paraît qu'on s'est senti assez fort pour se passer de cette procédure, ou qu'on a craint que le juge Dibble ne s'y prêtât pas, et on a eu recours au nouveau moyen de *Pardon*.

Un ordre, signé par le gouverneur et adressé au shérif Mesicot, a suffi pour déterminer celui-ci à mettre Van Norden en liberté. Le gouverneur, Van Norden et Mesicot sont maintenant tous les trois coupables de mépris de Cour. La situation se complique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.—On trouvera dans notre partie anglaise le texte du contrat par lequel le sénateur Lewis s'engageait à appuyer l'administration de Warmoth et son auxiliaire Pinchback, pour une somme de $30,000 qu'on devait lui payer à la fin de la session.

Ce contrat, signé par Lewis et Southworth, est suivi de deux autres pièces signées Van Norden, par lesquelles le président de la banque d'épargne de la Louisiane s'engageait à garder une boîte contenant les valeurs ci-dessus, et à ne la remettre que sur l'ordre des deux personnes qui en avaient fait le dépôt entre ses mains.

De ces trois hommes, le sénateur Lewis seul a tenu sa parole. Il a voté pour Pinchback et l'administration jusqu'à la fin de la session ; mais il n'a pas reçu les $30,000, la boîte ayant été dépouillée de son contenu longtemps avant le jour fixé pour la remise.

PROCÈS CONTRE LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.—M. James [illegible], a présenté à la Quatrième Cour de District, une pétition par laquelle il demande que la dite Compagnie soit forcée de lui payer une somme de [illegible], gagnée par lui à un tirage de la Loterie de la Louisiane et que la Loterie refuse de lui payer, ou pour le paiement de laquelle l'administration demande 30 jours de délai, quand aucun délai ne lui est accordé par la loi.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—Le juge Wood, lundi dernier, a refusé le writ d'injonction demandé par McConnell et Taylor, avocats de Fuentes et autres, pour restreindre Mme Myra Clark Gaines dans l'exécution des décrets de la cour en sa faveur. Les solliciteurs d'injonctions prétendaient que parce que la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans avait mis de côté le testament de Daniel Clark, sur lequel ces décrets étaient fondés, Mme Gaines ne pouvait plus longtemps profiter de ses jugements. Le juge Wood a dit qu'il sera toujours temps de faire valoir ce point quand la décision du juge Collens aura été affirmée par la Suprême Cour de l'Etat et la Cour des Etats-Unis.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—La compagnie des Abattoirs a demandé une injonction contre James Stafford, pour l'empêcher de tuer des animaux sur la rive droite du fleuve.

Dans l'affaire de Mary E. Wheyland, sollicitant un writ de *mandamus* pour forcer J. P. Smith, clerc aux warrants de la Chambre des Représentants, à lui délivrer des warrants en vertu d'une résolution accordant à la veuve de Walter Wheyland le millage et le per diem qui lui étaient dûs comme membre de la Chambre, Mme Wheyland No 2 a déposé une pétition d'intervention, comme étant la seule ayant droit aux warrants en question.

INCENDIE.—Hier matin vers 10 heures le feu a pris dans une cuisine de la maison basse en bois appartenant à M. John Mahon et occupée par lui, au coin des rues Dorbigny et [illegible]. Il n'y avait personne dans la maison qui a été complètement détruite. Elle était assurée à la Compagnie des Marchands.

Une maison voisine, occupée par Mme Antoine, a subi le même sort. Les flammes se sont communiquées à deux cottages, appartenant à M. Geo. Zerkendreth et occupés partie par lui et partie par Geo. Evans. M. Zerkendreth était assuré pour $600 sur la bâtisse et pour $200 sur les meubles. La maison a été partiellement détruite. M. Evans n'était pas assuré. M. Maître perd tous ses meubles; les autres locataires ont sauvé une grande partie des leurs.

Les [illegible] qui ont été [illegible] rue Dorbigny, entre les rues Union et Bagatelle ; mais on a pu [illegible] avant qu'ils aient été [illegible].

Le premier de ces cottages est possédé par M. Jno Haine et occupé par lui et par M. Daniel Rankin. Le premier est estimé pour $300 et le dernier pour $800. L'autre cottage appartenant à M. John Donnet, et le dernier, qui est le plus endommagé des trois, appartenant à M. [illegible] qui est assuré.

Le mauvais état des rues a rendu fort difficile le mouvement des pompes.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier à midi sous la présidence du maire Flanders.

Le maire a informé le Conseil que plusieurs personnes désirent élever une estrade devant l'Hôtel-de-Ville pour y tenir un meeting de réforme. Plusieurs membres ont demandé que cette plateforme soit enlevée.

L'affaire est livrée à la discrétion du maire avec pouvoir d'agir, sur la motion de M. Shaw, qui a reçu une demande pour laisser subsister la plateforme jusqu'au 17 du courant, pour la fête et la procession de St. Patrick.

M. Shaw présente diverses ordonnances allouant et payant pour le payement de certaines sommes. Déposées.

[illegible]

La résolution a été adoptée, MM. Shaw et Delassize votant contre.

[illegible]

L'affaire de l'éclairage d'Alger avec le gaz est renvoyée à la prochaine séance.

[illegible]

ÉTRANGÈRE.

[illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 5—Descendant, le Henry Ames, [illegible].

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 5, au soir—Consolidés, 92 7/8 à 93, [illegible].

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 5—Coton calme. [illegible]

New York, 5—Café ferme et actif. Rio 19 1/2 à 20 1/2. [illegible] Havane 9. [illegible]

Charleston, 5—Coton fort. Mid. 22 3/4. Stock 29,840.

Galveston, 5—Coton ferme. Bonne demande. Marché ferme. Bon ordinaire. 19 3/4 à 20. Stock 48,000 balles.

Mobile, 5—Coton en bonne demande, Mid. 22. Stock [illegible].

Savannah, 5—Coton ferme et en bonne demande. Mid. 21 3/4. Stock 36,[illegible].

Memphis, 5—Coton ferme. Mid. 22 1/2 à 1/4.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 5 mars—On est inquiet au sujet du steamer City of Washington, qui est parti de New York le 17 février et qui n'est pas encore arrivé à Queenstown.

Paris, 5 mars—Une longue conférence de cabinet [illegible] de Pouyer-Quertier. Sa note à M. Thiers explique son adhésion devant le cœur de l'Empire, [illegible] favorable à Lemoinne.

New-York, 5 mars — Le grand jury de Jersey City a trouvé justifié à poursuivre [illegible]

[illegible]

Philadelphie, 5 mars—On estime que le feu a détruit [illegible]

Omaha, 5 mars—Le chemin de fer de l'Union Pacific [illegible] entre les stations de Cheyenne et Rawlins.

Paris, 5 mars—Rentes 56.60.

Les Prophéties et la Prusse.

[illegible]

Voici Frédéric-Guillaume, l'hydropique, [illegible]

"Son fils ferme et obéissance [illegible]"

[illegible]

A Monsieur le Rédacteur de l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ÉMILE FAURIS.

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de feu VICTOR BAROUSSE sera célébrée le MERCREDI [illegible]

[illegible]

R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

A. BROUSSEAU & CO.

[illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

NOTRE NOUVELLE MACHINE A COUDRE — DE — WHEELER & WILSON.

[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes :

[illegible]

Avis.

[illegible]

Demande de Coiffeuses.

[illegible]

Perdu.

[illegible]

Avis.

[illegible]

N. O. SOAP FACTORY,

16—Commercial Place—16

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS.

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible]

Séance de la Société [illegible] VAUDREUIL.

[illegible]

L. B. MARCHAND, président.

[illegible]

JAMES JAMES, [illegible]

[illegible]

A. MARIES.

[illegible]

J. E. AUGUSTIN, Secrétaire.

[illegible]

W. L. BROWN, Trésorier.

Avis.

[illegible]

JOHN I. CLAY.

NATTES ! NATTES !

Blanches, à carreaux & Fantaisie.

Dont un assortiment [illegible]

E. H. HOLMES, 155 Canal & 15 Bourbon.

CONFECTIONS en SOIE NOIRE

PRINTEMPS DE 1872.

[illegible]

CONFECTIONS EN SOIE NOIRE [illegible]

E. H. HOLMES, 155 Canal & 15 Bourbon.

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

[illegible]

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

JULES MOSSY, Notaire Public.

[illegible]

CHAS. LAFITTE, ALBERT BALDWIN, [illegible], Directeurs.

A Louer.

Le CAFÉ connu sous le nom de "New Exchange" [illegible]

G. [illegible] ALUGA & CO. 165 Vieille-Levée.

A Louer,

UNE MAISON HAUTE, [illegible]

[illegible]

A. BAULET.

PHARMACIE BELOCHE,

Coin Bourbon et Dumaine.

M. MARCEL MAJEAU, [illegible]

DEPOT D'EAUX MINERALES,

Au No 130 de la Rue du Canal,

(Chênes Touro.)

[illegible]

Dépôt d'Eaux Minérales,

[illegible]

HEBERT & Cie.,

[illegible]

LIBRAIRIE FRANCAISE,

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres,

[illegible]

LIVRES CLASSIQUES.

[illegible]

J. A. PERSONNEAU. Hugo CHAURANT.

La seule Fabrique — DE — CONFISERIE AU SUD,

Avec une Usine à vapeur,

H. CHAURANT & CO.

Successeurs J. E. TURPIN (AND STORE)

93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS [illegible], GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS [illegible].

[illegible]

H. CHAURANT & Co., RED STORE.

93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93

Au Vieux Pêcheur,

A. THEZE

132 . . . Faubourg de la Bourse . . . 132

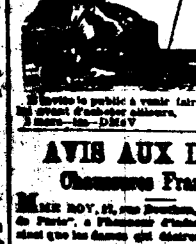

Annonce à ses amis et au public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages [illegible]

Il invite le public à venir faire son choix chez lui avant d'acheter ailleurs.

AVIS AUX DAMES.

Chaussures Françaises.

MME ROY, 51, rue Dauphine, à côté de la "Ville de Paris", a l'honneur d'informer ses clientes ainsi que les dames qui désirent être chaussées avec cette élégance qui distingue la chaussure française, qu'elle vient de recevoir, par le steamer "Eila," un assortiment complet de BOTTINES Talons Louis XV, PANTOUFLES de tous genres et toutes nuances, Talons Louis XV. Les prix de vente seront basés sur les circonstances difficiles que nous traversons.

CHEZ

LION & PINSARD,

151 et 153, Rue du Canal,

A COTÉ DE HOLMES.

[illegible]

LION & PINSARD.

C. L. CHAPOTEL

FERBLANTIER,

Encoignure Bourbon et Bienville.

[illegible]

FERBLANTERIE,

[illegible]

Water Works.

M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb [illegible]

Divers. Divers.

— En Magasin et au Débarcadère. —

6000 BARILS [illegible]

JNO. A. O'BRIEN, Au No. 48 de la rue Tchoupitoulas.

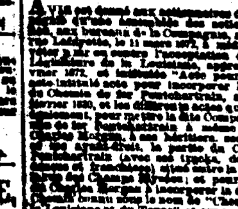

Vieille Eau-de-Vie de J. J. P.

LE soussigné, seul Agent de la Maison J. & J. Prax & Co. [illegible] J. J. P. VIEILLE [illegible]

E. [illegible], Agent, 76 Vieille-Levée, au 1er.

Nile-Orléans, 29 février 1872.

Par une résolution des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer Ponchartrain.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie [illegible]

GEO. PANDELY, Président.

REDMOND D. MANNION,

No 36, Rue Carondelet.

FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit

— sur —

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres;

De Rothschild Frères, Paris;

S. M. de Rothschild, Vienne;

M. A. de Rothschild & Sons, Frankfort.

F. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

24 . . . . Rue St-Charles 24

L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis [illegible]

Charbon. Charbon. Charbon.

[illegible]

W. G. COYLE & Co. [illegible]

EMBAUMEMENTS SAN AUTOPSIE.

P. MARCHAND, Pharmacien,

[illegible]

PRIX MODERÉS.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 . . . RUE ROYALE . . . 13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

ADRIEN CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

NORMAN & REISS.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, AMIDON DE CASSE, &c.

Sirop de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRES.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 72 et 74 de la rue Vieille-Levée.

Eugène Dunand

[illegible]

LA LAMPE [illegible]

LA COMPAGNIE D'HUILE [illegible]

DENTISTES.

Révolution ! Révolution !

[illegible]

DENTISTE.

Le docteur ALLEN, No 32 rue Dryades, [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS MERRILLIOS, Dentiste, [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells

DENTISTE.

[illegible]

PIANOS.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

86 . . . . ROYALE 86

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

La maison J. A. PERIER [illegible] Pleyel, Wolff & Co. Weber, [illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

26 . . . . RUE ROYALE 26

[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,

— ET —

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE

9 — Rue Royale — 9

IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]

[illegible]

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, GAVEAU et VAUPEL, etc., etc.

[illegible]

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent.

[illegible]

$5 de Récompense.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 MARS.—CLASSE No 55.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux [illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

EMOAN POUR DAMES.

Bon Marché ! Bon Marché

LA vente à l'encan des marchandises [illegible]

L. ETIENNOD, Coin Bourbon et Ursulines.

Avis de taxe de desséchement.

Département des Comptes Publics,

[illegible]

Administrateur des Comptes Publics.

Association de l'Hôtel St. Louis.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée [illegible]

CHAS. D. DELERY, Secrétaire.

Avis aux Propriétaires.

AYANT [illegible]

[illegible]

J. E. MERILH. P. CAZAUBIELH

J. E. MERILH & Co.

179 . . . . Rue Poydras 179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CHAUSSURES.

[illegible]

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH

TORINO.

[illegible]

PINI & BASSETTI, Nos 76 et 78 de la Rue Poydras.

FOURNEAU DE CUISINE.

Le "Buck Brilliant."

LE CÉLÈBRE FOURNEAU DE [illegible]

[illegible]

A vendre, à bon marché, par E. GIRETTE, Au No. 74 de la Rue de Chartres.

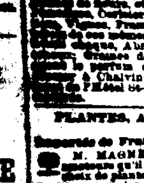

[illegible]

Graines Fleurs &c.

Plantes au Jardin de l'Univers.

[illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES.

[illegible]

GRAINES DE JARDINAGE.

[illegible]

R. HUBERWALD,

[illegible] PHARMACIEN,

165 . . . . Rue du Canal 165

[illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,

153 . . . . Rue du Canal 153

Nile-Orléans.

[illegible]

Instruments Aratoires.

COUPEUSES de Coutes de Canne à [illegible]

[illegible]

A vendre par [illegible] 6, rue Perdido.